

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 2 septembre 2008 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Ainsi que messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Patricia Adam, citoyenne et parent d'élèves de la commission scolaire.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 18 0908 : Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0908-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.4 Demande d'analyse d'une problématique afférente au transport scolaire.
11.2 Engagement.

QUE l'article 4.4 soit déplacé pour être considéré avant l'article 4.1 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès verbal

RÉSOLUTION 19 0908 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du 19 août 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0908-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance, il est cependant accepté que madame Patricia Adam puisse intervenir à la suite de la position du conseil des commissaires sur un dossier la concernant.

En étant aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc invite le directeur général adjoint, monsieur Renaud Lévesque, à présenter la recommandation du comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire, et ce, concernant un dossier. Monsieur Lévesque informe les commissaires de l'étude d'un cas, lequel fut considéré conformément à la *Politique de transport scolaire*. Dans leur analyse, les membres du comité se sont questionnés sur la reconnaissance d'une zone dangereuse et en suivi font une recommandation à l'effet de ne pas reconnaître une telle zone dangereuse. Une résolution est adoptée en ce sens.

Recommandation
du comité de
travail pour
l'analyse des
problématiques
afférentes au
transport scolaire

RÉSOLUTION 20 0908 : CONSIDÉRANT qu'un parent, en l'occurrence madame Patricia Adam, a présenté des demandes relatives à une problématique afférente au transport scolaire de ses enfants;

CONSIDÉRANT, par suite, que le comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire a procédé à l'étude de ce cas et a soumis une recommandation au conseil des commissaires;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit retenue la recommandation du comité précité et que notamment l'intersection en cause dans ce dossier ne soit pas reconnue comme étant une zone dangereuse au sens de la *Politique de transport scolaire*.

Adopté unanimement

Madame Patricia Adam demande à ce moment-ci la prise de parole, ce à quoi acquiesce madame la présidente. Eu égard à la décision prise par le conseil des commissaires pour le transport de ses enfants, madame Adam demande si les commissaires ont considéré le fait que ses enfants ne fréquentaient pas la même école. Il est alors confirmé que cet élément a été considéré, mais que cette réalité découlait de l'organisation scolaire qui nécessite la formation des écoles de cycle, et ce, compte tenu de la clientèle scolaire. Au terme d'échanges avec les membres du conseil des commissaires et le directeur général, madame Adam souligne son désaccord avec la décision du conseil des commissaires.

Dans un autre ordre d'idées, un statut d'emploi régulier est reconnu à un cadre.

Probation d'un cadre

RÉSOLUTION 21 0908 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour une gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Céline Roy, directrice d'école primaire, le 1^{er} juillet 2008.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général soumet après cela une recommandation quant à la participation de la commission scolaire parmi les partenaires intersectoriels impliqués dans la politique de développement social du territoire du Haut Saint-Maurice. Après avoir reçu les renseignements requis, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Politique de développement social du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 22 0908 : CONSIDÉRANT qu'une concertation territoriale en développement social est privilégiée sur le territoire du Haut Saint-Maurice depuis sept ans;

CONSIDÉRANT que les partenaires intersectoriels impliqués dans cette importante démarche ont adopté une vision commune du développement social;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets ont vu le jour et ont été soutenus à la suite de cette concertation intersectorielle;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le Comité de développement social du Haut Saint-Maurice sollicite, par la voie d'une résolution, une confirmation de l'implication des différents partenaires dans la politique de développement social du territoire du Haut Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie confirme sa participation parmi les partenaires intersectoriels impliqués dans la politique de développement social du territoire du Haut Saint-Maurice;

QUE, par suite, madame Danielle Bolduc, présidente, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le protocole d'entente en développement social du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Les commissaires autorisent ensuite des délégations.

Délégations au Forum des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie

RÉSOLUTION 23 0908 : CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRE) organise un Forum des ressources naturelles et du territoire par le biais de la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT);

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie d'être représentée à ce forum par des intervenants concernés par le développement et la conservation des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que la direction de l'École Forestière de La Tuque a manifesté son intérêt pour siéger à ce forum;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que monsieur Luc Marchand soit délégué au Forum des ressources naturelles et du territoire et que monsieur Gilles Renaud en soit le substitut.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Après avoir reçu les explications de madame Maryse Demers, il est procédé à l'acceptation d'une demande de dérogation à l'âge d'admission.

Dérogation – Entrée précoce au primaire de (LEPS66620208)

RÉSOLUTION 24 0908 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement primaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de six ans;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 337 0608, que la commission scolaire a refusé de donner suite à une telle demande de dérogation concernant une élève S.L.L. (LEPS66620208);

CONSIDÉRANT, en tenant compte d'une nouvelle expertise, que les Services éducatifs (jeunes) recommandent d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE qu'il soit donné suite à la demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que S.L.L. (LEPS66620208) soit admise à l'enseignement primaire;

QUE, par suite, la résolution 337 0608 adoptée par le conseil des commissaires en date du 17 juin 2008 soit abrogée.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Nombre de
représentants au
conseil
d'établissement
des écoles et des
centres

RÉSOLUTION 25 0908 : Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit accepté le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres 2008-2009, tel que décrit au document 0908-03.

Adopté unanimement

Modifications à
des actes
d'établissement

RÉSOLUTION 26 0908 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 242 0408, que la commission scolaire a adopté les actes d'établissement des écoles et des centres 2008-2009 décrits au document 0408-05;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est locataire de locaux d'un immeuble situé à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire mettre à la disposition d'une école et de centres ces locaux;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'une modification de l'acte d'établissement de cette école et de ces centres est requise;

EN CONSÉQUENCE, et sous réserve de la consultation du conseil d'établissement, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école des Boisés, du Carrefour Formation Mauricie et du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice soit modifié afin de mettre à leur disposition les locaux de l'immeuble situé au 31, rue St-Olivier à Saint-Alexis-des-Monts et identifié sous le nom de Place des aînés Denise Dupuis (code immeuble : 742805);

Président(e)

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 2 septembre 2008.

À 20 h 30, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 29 0908 : Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire